

Principaux résultats

Fin 2011, les catégories d'actifs classiques (principalement les actions et les obligations) restaient les formes d'investissement les plus courantes des fonds de pension et des fonds de réserve publics. La part des actions et des obligations varie considérablement suivant les pays, même si, d'une manière générale, la préférence va aux obligations.

Dans la plupart des pays de l'OCDE pour lesquels les chiffres de 2011 sont disponibles, les actions et les obligations demeurent les deux catégories d'actifs les plus importantes : fin 2011, elles représentaient plus de 80 % du portefeuille total des fonds de pension dans 11 pays de l'OCDE. En Belgique par exemple, 46.0 % de l'ensemble des actifs des fonds de pension étaient investis en obligations et 34.8 % en actions, soit une pondération moyenne globale des fonds de pension belges en actions et obligations de 80.7 %. En 2011, la part des actions et obligations dans le portefeuille total des fonds de pension s'élevait à 99.1 % au Mexique, 98.6 % au Chili, 94.5 % en Hongrie, 93.1 % en Pologne, 91.3 % en Norvège, 87.3 % en Suède, 87.1 % en République tchèque, 85.4 % en Israël, 82.8 % au Luxembourg et 82.8 % en Estonie. À l'autre extrémité, cette part était inférieure à 50 % en Allemagne (44.7 %), au Japon (44.6 %) et en Corée (5.4 %).

La proportion des actions et des obligations dans le portefeuille des fonds de pension varie considérablement suivant les pays. Même si, d'une manière générale, la préférence, à la fin 2011, allait aux obligations, l'inverse est vrai dans certains pays de l'OCDE, à savoir l'Australie (où les actions l'emportent sur les obligations avec 49.7 % contre 9.0 %), la Finlande (41.3 % contre 35.4 %) et les États-Unis (45.7 % contre 22.3 %).

Pour ce qui est des obligations, les titres du secteur public – par opposition à ceux des sociétés – constituent dans de nombreux pays une part importante des portefeuilles obligataires détenus directement par les fonds de pension (à l'exclusion des investissements dans les fonds commun de placement). Ils représentent ainsi 94.7 % de l'ensemble des portefeuilles d'obligations détenus directement en Pologne, 92.5 % en Hongrie, 88.1 % en Autriche, 87.1 % en Islande et 85.1 % en Israël, mais seulement 45.1 % en Slovaquie, 38.1 % en Norvège, 21.9 % en Australie et 8.8 % en Allemagne.

Les liquidités et dépôts constituent également une part non négligeable du portefeuille des fonds de

pension dans certains pays de l'OCDE. En 2011, leur part dans le portefeuille total atteignait 28.8 % en République slovaque, 31.6 % en Slovaquie, 40.4 % en Grèce et 59.0 % en Corée.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les prêts, l'immobilier (terrains et constructions), les contrats d'assurance non imputés et les fonds d'investissement privés (désignés par « autres actifs » dans le graphique) ne constituent qu'une part relativement faible des actifs des fonds de pension même s'il y a quelques exceptions. L'immobilier, par exemple, occupe une place importante dans le portefeuille de ces fonds en Suisse, au Portugal, en Finlande, au Canada et en Australie (5 à 10 % de l'ensemble des actifs). Divers indices montrent que les pressions exercées en vue de réduire le déficit de financement des dispositifs à prestations définies et d'augmenter les rendements entraînent un transfert vers des placements alternatifs : les fonds de pension ont de plus en plus recours aux produits dérivés pour couvrir leurs risques au lieu d'investir directement sur les marchés sous-jacents.

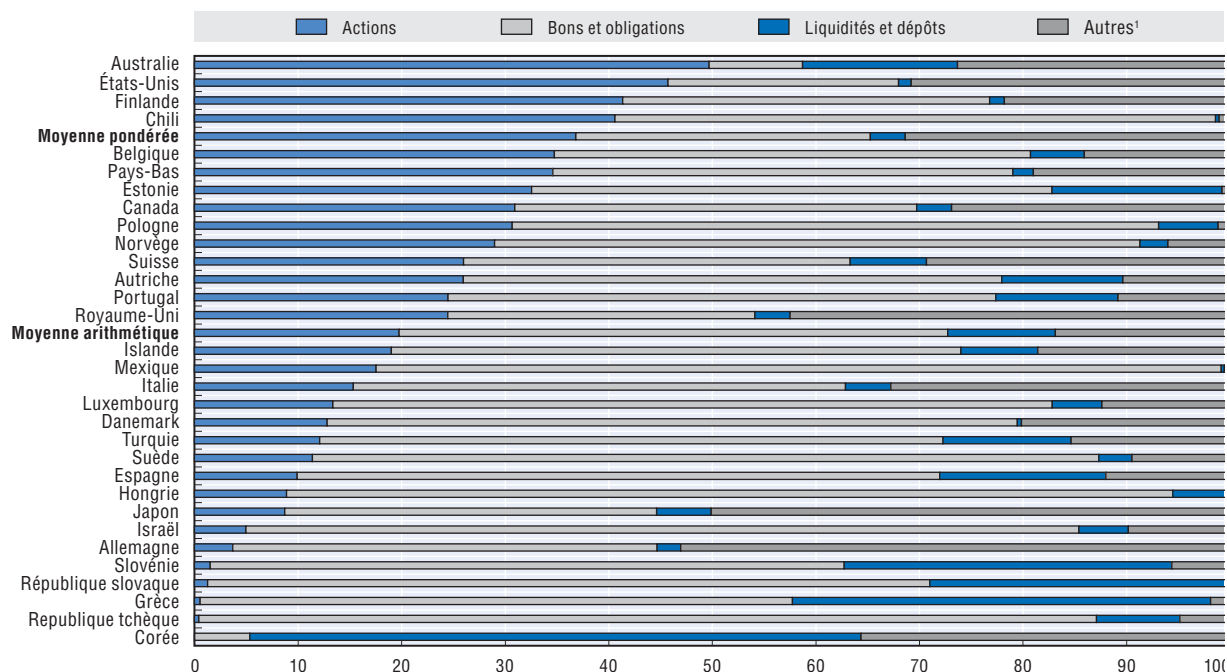
Fin 2011, les obligations et les actions étaient également les catégories d'actifs prédominantes au sein des portefeuilles des fonds de réserve publics. De plus, certains fonds privilégiaient nettement les actions, signe de leurs perspectives d'investissement à long terme et, en général, d'une plus grande autonomie en matière de placements. Ainsi, en 2011, le Fonds de pension d'État norvégien a investi 57.3 % de ses actifs en actions et 37.4 % en obligations, alors que les chiffres pour les fonds AP Suédois (fonds AP2, AP3 et AP4) étaient autour de 50 % et 36 %, respectivement, et de 42.1 % et 21.3 % pour le Régime de rentes du Québec. Les réserves du principal fonds de réserve canadien, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC), étaient à peu près également réparties entre des actions publiques (34.3 %) et des obligations (33.6 %). En revanche, au Chili, au Japon, au Mexique, au Portugal et en Pologne, les fonds de réserve étaient beaucoup plus investis en obligations qu'en actions en 2011.

Les fonds de réserve de la Belgique, de l'Espagne et des États-Unis constituent des cas à part car ces fonds sont, de par la loi, entièrement investis en obligations d'État (à l'exception de 1.5 % des actifs du fonds espagnol, qui sont investis en liquidités et dépôts, le reste étant investi pratiquement en totalité en obligations d'État nationales).

Certains fonds de réserve ont également commencé à investir dans l'immobilier et dans des catégories d'actifs non traditionnels comme le capital-investissement ou les fonds d'arbitrage. Les fonds qui ont le plus lourdement investi dans ces deux dernières catégories d'actifs sont ceux de l'Australie (25.1 % des actifs du fonds en 2011), du Canada (16.3 %) et de la Nouvelle-Zélande (11.3 %).

8.7. Répartition des actifs des fonds de pension pour certaines catégories d'investissement dans plusieurs pays de l'OCDE en 2011

En pourcentage du montant total des investissements



Note : La Base de données de statistiques de pensions de l'OCDE au niveau mondial donne des informations sur les investissements réalisés dans les organismes de placement collectif et le type de placements effectués par ces organismes (liquidités et dépôts, bons et obligations, actions, etc.). Lorsque la répartition par type de placement n'a pas été fournie par les pays, des estimations ont été réalisées en supposant que la répartition des investissements des organismes de placement collectifs en liquidités et dépôts, bons et obligations, actions et autres était identique à celle des investissements directs des fonds de pension dans ces catégories de placements. Par conséquent, sur le graphique, les données sur la répartition des actifs comprennent à la fois les investissements directs en actions, en bons et en obligations, et les investissements indirects effectués par le biais des organismes de placement collectif.

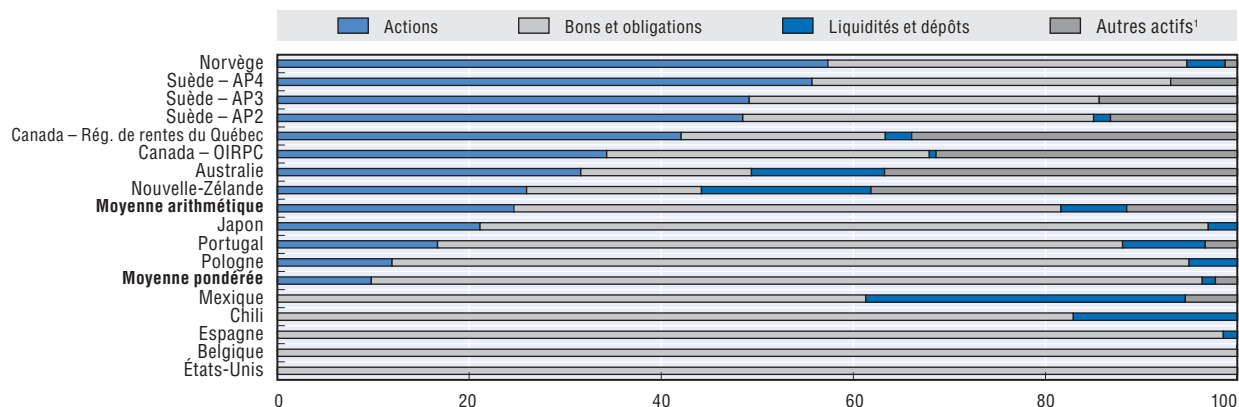
1. La catégorie « Autres actifs » comprend les prêts, les terrains et constructions, le capital-investissement, les investissements dans les infrastructures non cotées, les fonds d'arbitrage, les produits de bases et d'autres placements.

Source : Statistiques de pensions de l'OCDE au niveau mondial.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932967378>


8.8. Répartition des actifs des fonds de réserve publics pour certaines catégories d'investissements dans plusieurs pays de l'OCDE en 2011

En pourcentage du montant total des investissements



1. La catégorie « Autres actifs » comprend les prêts, les terrains et constructions, le capital-investissement, les investissements dans les infrastructures non cotées, les fonds d'arbitrage, les produits de bases et d'autres placements.

Source : Statistiques de pensions de l'OCDE au niveau mondial.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932967397>



Extrait de :
Pensions at a Glance 2013
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Répartition des actifs des fonds de pension et des fonds de réserve publics », dans *Pensions at a Glance 2013 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-39-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.